



# COMITE CHARENTE DE BASKETBALL

## REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS U18 M&F

### ARTICLE 1 : SYSTEME DE L'EPREUVE

- La 1<sup>ère</sup> phase (septembre – octobre) sera composée de poules de 3/4 équipes avec des matchs aller.
- La 2<sup>ème</sup> phase (novembre – décembre) sera composée de poules de 3/4 équipes avec des matchs aller/retour.
- La 3<sup>ème</sup> phase (janvier - mai) sera composée de poules de 5/6 équipes avec des matchs aller/retour.

Les divisions sont composées en fonction des souhaits des clubs lors des inscriptions et des décisions des membres de la commission sportive pour la 1<sup>ère</sup> phase.

Les divisions des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> phases seront constituées en fonction des résultats des phases précédentes.

D'autres formules pourront être mises en place en fonction du nombre d'équipes engagées.

### ARTICLE 2 : JOUR ET HEURE DU MATCH

Samedi entre 13h et 19h30 (autres horaires : accord du club adverse)

Dimanche entre 10h30 et 13h30 (autres horaires : accord du club adverse)

Possibilité de jouer le vendredi soir avec accord du club adverse

Les championnats nationaux et régionaux sont prioritaires par rapport au championnat départemental.

La Commission Sportive fixera les dates des éventuels matches à rejouer.

Le groupement sportif recevant devra saisir l'horaire du match sur la plateforme FBI (dérogations) au minimum 28 jours avant la rencontre. Le club adverse disposera d'un délai de 7 jours pour y répondre. Passé ce délai, la commission sportive validera l'horaire.

En cas de désaccord entre les clubs, la commission sportive fixera la date et l'horaire de la rencontre en fonction des contraintes du club recevant.

Les demandes de dérogations qui ne seront pas réalisées dans les délais seront amendées suivant les dispositions financières en vigueur.

Tout report à une date ultérieure sera refusé (sauf cas exceptionnel et motivé).



# COMITE CHARENTE DE BASKETBALL

## ARTICLE 3 : REGLES DE PARTICIPATION

- 3.1. Nombre de joueurs autorisés à domicile et à l'extérieur : 10 maximum
- 3.2. Date limite de qualification d'un joueur : pas de limite de date
- 3.3. Types de licences autorisées (nombre maximum) :
  - Licence 1C, OCT ou OCAST/1CAST (hors CTC), 2C ou 2CAST (hors CTC) : 5 maximum
  - OC : sans limite
  - ASP : 0
- 3.4. Couleurs de licences autorisées (nombre maximum) :
  - BC : sans limite
  - VT : sans limite
  - JH ou/et JN ou/et OH ou/et ON : sans limite

## ARTICLE 4 : SALLE

Classement H1

## ARTICLE 5 : DUREE DES RENCONTRES

- 5.1. Temps de jeu : **4 x 10 minutes**
- 5.2. Intervalle entre les mi-temps : **10 minutes**.
- 5.3. Intervalle de jeu : Il doit y avoir un intervalle de **2 minutes** entre le premier et le second quart-temps (première mi-temps), entre le troisième et le quatrième quart-temps (seconde mi-temps) et avant chaque prolongation.
- 5.4. Prolongations : En cas de résultat nul à la fin du temps de jeu, une ou plusieurs prolongations de **5 minutes** seront jouées jusqu'à un résultat positif.